

## ATELIER CONSEIL – SE FORMER

### Obtenir un titre ou un diplôme par la validation des Acquis de l'Expérience

#### Objectif(s)

Identifier et formaliser les étapes pour mener à bien son projet de VAE. Si la piste VAE n'est pas retenue, identifier les solutions alternatives.

#### Durée

3 H

#### Public concerné :

Personne ayant travaillé plusieurs années dans métier sans avoir aucune certification ou diplôme dans le métier concerné.

#### Pré-requis :

Actifs inscrits ou non en qualité de demandeurs d'emploi quel que soit le niveau d'expression écrite et/ou oral et l'aise à utiliser les outils numériques.

#### Conditions d'accès

#### Modalité et délais d'accès

Vous pouvez accéder à cette prestation et avec votre accord, par une proposition de votre conseiller France Travail, ou par une auto inscription via votre espace personnel sur pole-emploi.fr

Vous serez contactés au plus tard 5 jours avant le démarrage de l'atelier, l'atelier ne pouvant débuter que sous réserve de 3 inscriptions minimum.

**Tarif/Financement :** Le coût de la prestation est pris en charge par France Travail. Aucun reste à votre charge.

#### Statut :

Votre statut au regard de France Travail est inchangé.

#### Organisation

L'atelier accueille 3 personnes minimum à 12 personnes maximum.  
Peut être réalisé en présentiel ou distanciel.

#### Stratégie pédagogique

- Tenir compte des spécificités de chaque participant.
- Favoriser la mise en action
- Maintenir l'attention
- S'adapter aux besoins de chaque participant
- Amener les participants à se questionner
- Outiller
- Evaluer

#### Modalités pédagogiques

#### Méthode pédagogique

- L'interaction
- Variétés des supports
- Dynamique collective
- Mise en situations/simulations

## Contenu

Cet atelier vous permettra de savoir comment faire reconnaître les compétences que vous avez pu développer au cours de votre vie professionnelle et extra-professionnelle.

D'identifie les expériences pouvant mener à une VAE, en découvrant :

- Les diplômes/titres (de niveau CAP à Bac + 5) correspondant aux métiers que vous avez exercés
- Les organismes qui valident la VAE correspondant au titre que vous visez
- Le parcours « pas à pas » de la VAE de ce titre/diplôme/certification
- Les aides mobilisables pour engager le parcours

## Suivi -Evaluation

A la fin de l'atelier, vous aurez identifié et formalisé les étapes pour mener à bien votre projet de VAE ou identifié les solutions alternatives.

Renseignement de la grille d'autoévaluation afin d'identifier les besoins individuels restant éventuellement à couvrir.

Préconisations transmises au référent France Travail en termes :

- d'auto inscription sur un autre Atelier Conseil
- d'auto inscription sur un autre service de France Travail

## Accessibilité

Concernant les personnes en situation de handicap : Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## Lieux d'intervention

Limoges

## Contact

05 55 79 06 06 – [contact@groupe-fel.fr](mailto:contact@groupe-fel.fr)